



Ministère  
des Finances  
Imposition et registre  
des biens

## Autodéclaration - Taxe sur l'essence

Conformément à la Gasoline Tax Act (loi de la taxe sur l'essence)

RR.S.P.E.I. 1988

**Envoyez à :**

Ministère des Finances  
Imposition et registre des biens  
C.P. 1150, Charlottetown, PE C1A 7N8

**Livrez à :**

95, rue Rochford  
Immeuble Shaw, rez-de-chaussée sud  
Charlottetown, PE C1A 3T7  
ou n'importe quel bureau d'Accès Î.-P.-É.

Tél. : 902-368-4070 Téléc. : 902-368-6164  
Site Web: [www.princeedwardisland.ca](http://www.princeedwardisland.ca)  
Courriel : [taxandland@gov.pe.ca](mailto:taxandland@gov.pe.ca)

**Accès à l'information et protection de la vie privée**

Les renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'alinéa 31 c) de la Freedom of Information and Protection of Privacy Act (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 902-368-5137.

**Période de déclaration**

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Mois/Année \_\_\_\_\_ Mois/Année \_\_\_\_\_

**Vos coordonnées (en lettres moulées)**

Nom :	Province :
Adresse postale :	Code postal :
Ville ou village :	Téléphone :
Numéro de compte du permis de carburant coloré :	

**Calcul de la taxe sur l'essence à payer**

- Calculez ci-dessous la taxe sur l'essence à payer sur tous les achats d'essence et de diesel colorés.
- Dans les 30 jours suivant la fin du trimestre au cours duquel les achats ont été faits, soumettez ce formulaire ainsi que le montant de taxes à payer.
- Veuillez joindre une copie de tout document d'appui.

Type de carburant	Mois	Taxe sur l'essence par litre*	Litres achetés	Taxe sur l'essence à payer
Essence				\$
				\$
				\$
Diesel				\$
				\$
				\$
Total de la taxe sur l'essence à payer				\$
Paiement inclus (Les chèques doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances.)				\$

\* - Pour obtenir les taux d'imposition mensuels sur l'essence et le diesel, composez le 902-368-4070, ou envoyez un courriel à [taxandland@gov.pe.ca](mailto:taxandland@gov.pe.ca).

**Certification**

J'atteste que l'information contenue dans ce formulaire est une représentation exacte et complète de tous les achats d'essence et de diesel colorés faits au cours de la période visée par ce rapport.

Date :	Signature :
--------	-------------

**\*\*Réservé à l'administration\*\***

Numéro de compte	Demande traitée par :
------------------	-----------------------